

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2021  
N°29/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT-NEUF MARS**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS** : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

**PROCURATIONS** : CADORET S. à SERRAILLE J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CONDUITE GRDF AU VILLAGE SUR LA PARCELLE AM 38**

Monsieur Didier SANCHEZ, adjoint aux travaux, fait part au Conseil de la demande de GRDF d'instaurer une servitude de passage pour la pose d'une canalisation de gaz sur la parcelle communale AM 38 afin d'alimenter la parcelle AM 36 située en deçà.

La parcelle communale AM 38 est en contrebas de la montée du village.

La pose d'une canalisation par GRDF et la servitude en découlant ne vont pas à l'encontre de l'intérêt communal

Il y a donc lieu d'établir une convention de servitude avec GRDF pour la pose et l'entretien de cette canalisation de gaz.

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude pour la pose d'une canalisation de gaz sur la parcelle AM 38.

**DIT** que l'ensemble des frais de notaire sera à la charge de GRDF.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 30 mars 2021

Le Maire,  
Francis DIETRICH



**Pour le Maire,  
L'Adjoint**

Sylvie Chabany

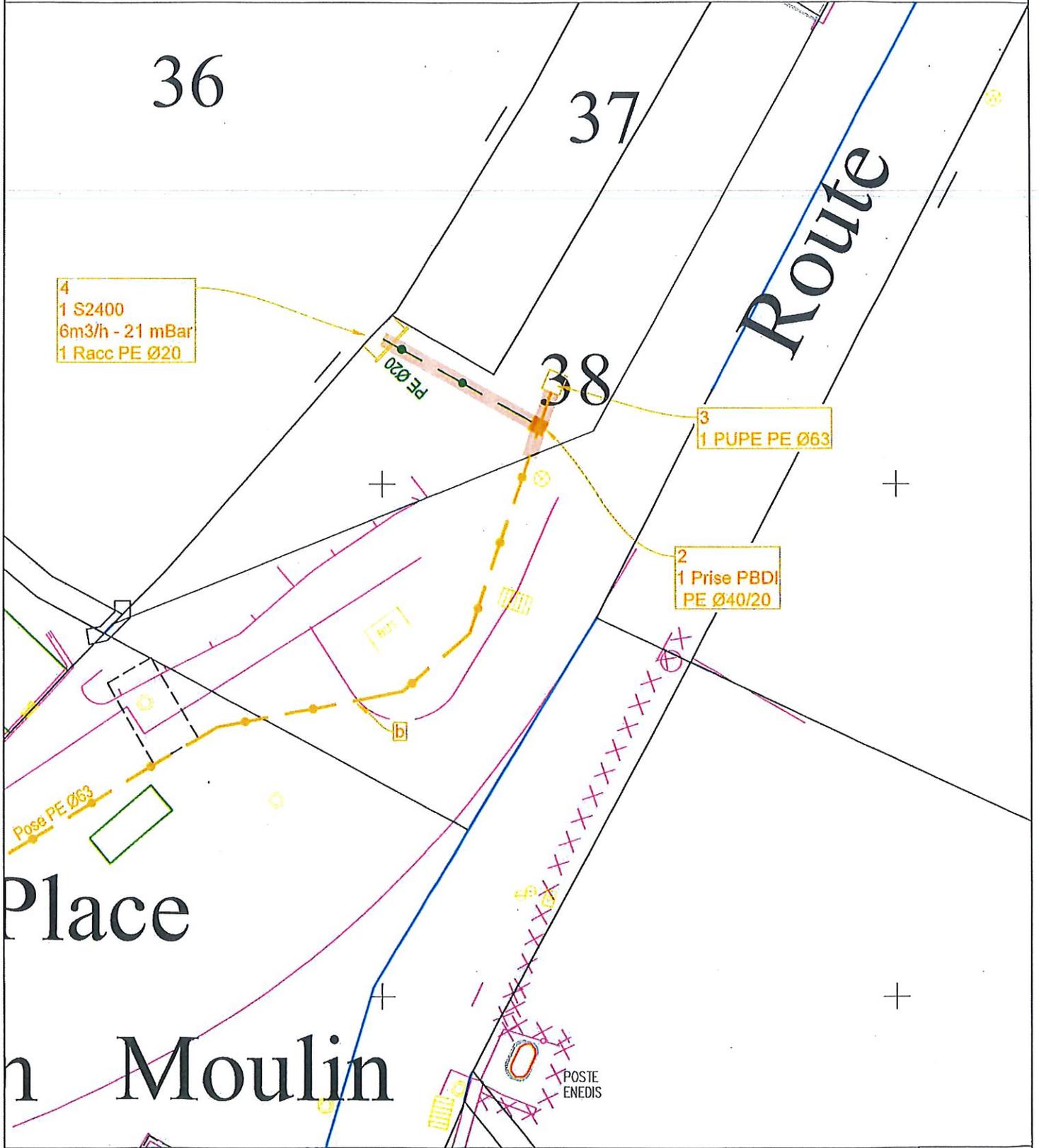
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.



GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE

Département de l'Isère  
Commune de CHAMP SUR DRAC

65 Route du village  
Raccordement Gaz Mr Griffon  
Parcelle(s) AM 38  
Echelle 1/200 ème



Signatures:

